

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

CONSEIL MUNICIPAL

24 JUILLET 2021

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 21 juillet 2021, s'est réuni à la salle de réunion de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

Présents : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, HENAFF Ludovic, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, LONDERO Bernard, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, CLUA Guy.

ABSENTS, EXCUSES : GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, CUEVAS Patricia, BOUSQUET Thomas, LAFERRIERE Maxime, FRAU Emilie.

POUVOIRS : GODEFROY Fabien à HENAFF Ludovic ; TROUGNAC Marie-Claire à GHILARDI Stéphanie ; CUEVAS Patricia à DELOGE Stéphanie ; BOUSQUET à TREVISAN Jocelyne ; LAFERRIERE Maxime à CLUA Guy.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 05/06/2021.*
- *Création poste adjoint administratif à temps non complet à compter du 01/10/2021.*
- *Création poste adjoint technique à temps non complet, à compter du 30/08/2021.*
- *École : horaires garderie.*
- *Syndicat Intercommunal des transports scolaires : rapport annuel.*
- *Approbation de la convention de mise à disposition de la voirie communale auprès de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.*
- *Ancien bâtiment « Malateste » : Réhabilitation pour l'usage des associations sportives.*
- *Maison des associations : utilisation.*
- *Décision à propos du devenir de l'Immeuble locatif et de la maison de Léon.*
- *SMICTOM : modification de la collecte des ordures ménagères.*
- *Questions diverses.*

LECTURE ET APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/06/2021.

Monsieur CLUA émet une observation : il demande que soit indiqué le montant de la succession de M. RAFFIN Léon. Madame le Maire indique que ce n'était pas possible car le montant connu n'était qu'approximatif.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2021 est approuvé.

CRÉATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 01/10/2021.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 20 heures hebdomadaires, à compter du 01 octobre 2021.

Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie seront : mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le mercredi de 8 h à 12 h.

CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 30/08/2021.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique (service scolaire) à temps non complet, 27 heures hebdomadaires, à compter du 30/08/2021.

ÉCOLE : HORAIRES GARDERIE.

Le Conseil Municipal définit les horaires de la garderie scolaire comme suit :

- 7h30 à 8h50
- 16h30 à 18h30

Les effectifs pour l'année scolaire 2021-2022 seront répartis de la manière suivante :

- 35 élèves sont inscrits à l'école de Saint-Laurent
- 51 élèves sont inscrits à l'école de Bazens.
- Total 86 élèves, soit un effectif stable

Beaucoup de petits, la répartition sera difficile pour l'année scolaire 2021-2022 notamment pour les GS et CP.

Concernant l'accueil de loisirs du mercredi matin à Bazens, très peu ou pas d'enfant à Saint-Laurent, aussi les parents intéressés devront les conduire directement à Bazens.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES : RAPPORT ANNUEL.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires. Nombre d'enfants concernés par la reconversion du quotient familial, les demandes sont déposées à la Région mais les réponses tardent à venir.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les voies communales sont mises à dispositions à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, dans le cadre du transfert de la compétence « création, entretien et aménagement de voiries d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

- Information concernant l'impasse de Pétur passage de camions de remblai ; route de Porteteny interdit aux poids lourds, problème de livraison chez B. Londero rajouter « sauf livraison ». G. CLUA signale qu'il faut redresser une borne au bout de l'avenue Raymond Fourcaud.

ANCIEN BÂTIMENT « MALATESTE » : RÉHABILITATION POUR L'USAGE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Le Conseil Municipal donne son accord à Madame le Maire pour demander une étude sur la faisabilité de réhabiliter ce bâtiment en salle « sportive ».

Il faut réaliser les travaux du réseau pluvial.

MAISON DES ASSOCIATIONS : UTILISATIONS.

Une seule association utilise ce local. La salle du haut n'étant pas isolée acoustiquement, la danse ne peut l'utiliser.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à se renseigner auprès d'une agence immobilière en vue d'une éventuelle location.

DECISION A PROPOS DU DEVENIR DE L'IMMEUBLE LOCATIF ET DE LA MAISON DE LEON.

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente ces deux bâtiments car la réhabilitation serait d'un coût très, très élevé.

M. CLUA trouve dommage de ne pas utiliser l'héritage de M. RAFFIN pour améliorer ces maisons car maintenir du locatif permet de sauvegarder l'école grâce au turn over des familles.

Mme GHILARDI souligne l'importance des travaux sur les 2 maisons, de plus une personne intéressée peut faire des travaux pour la location.

Il est proposé de passer au vote : contre 2, abstention 0, pour 13

SMICTOM : MODIFICATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Afin de respecter la loi de transition énergétique, il est impératif de diminuer la quantité des ordures ménagères de 50 % d'ici 2025. La communauté de communes de Monflanquin a opté pour le système d'apport volontaire, 4 300 t en 2007 – 1839 t en 2020. Les communes de Prayssas et Port-Sainte-Marie se sont dotés de compacteurs solaires. Nous risquons une réaction négative des administrés. L'organisation des collectes doit être décidée par le SMICTOM à l'automne. Chaque conseil municipal doit délibérer pour l'adoption de ce système.

SYNDICAT DES DEUX RIVES

Madame Manon Delmas, déléguée au syndicat des Deux Rives présente les projets en cours :

- Stade Lamothe : construction vestiaire arbitres
Estimation 200 000 €
- Court de tennis couvert à Tivoli : étude en cours couverture panneaux solaires ou photovoltaïques près du club house de foot
Estimation 420 000 € photovoltaïque
407 000 € classique

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR LE BISTROT DE GARONNE

Le conseil municipal autorise « Le Bistrot de Garonne » à occuper le domaine public communal parking avenue Raymond Fourcaud, du vendredi 6 août 2021 à 16 h 00 au samedi 7 août 2021 à 02 h 00 à l'occasion de la soirée concert « MALT » et du vendredi 27 août 2021 à 09 h 00 au samedi 28 août 2021 à 12 h 00, à l'occasion d'une soirée cabaret.

QUESTIONS DIVERSES

- M. VIDAL souhaite faire don de sa parcelle de terrain de 50 ares à la commune.
- Ecole : lors des orages les salles de classe ont été inondées, le charpentier M. CAPGRAND est venu dans l'urgence et a effectué une révision complète.
- Acquisition tracteur d'occasion : le propriétaire ne souhaite plus le vendre.
- Les fossés : réunion avec les propriétaires riverains mardi 27 juillet.
- Demande de subvention du collège Delmas de Gramond pour le financement d'un projet pédagogique. Le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 50€.
- Madame le Maire propose d'établir un contrat de travail à temps non complet (6 heures hebdomadaires) pour un poste d'adjoint administratif, pour une durée de un an. Contre : 2 – abstention : 0 – pour 13. La décision définitive sera prise ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.